

Délibération N°21-~~22~~²³/C.R.P.

Relative aux ressources fiscales de la commune de Pelengana au titre de l'exercice 2022

Le Conseil Communal de Pelengana régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni le 28 septembre deux mille-vingt-un dans la salle de spectacle de Pelengana à partir de 9 heures.

Date de convocation : 20 septembre 2021.

Ordre du jour : Examen et adoption des taxes déterminant les ressources de la commune de Pelengana au titre de l'année 2022 ;

Nombre de conseillers communaux en exercice	: 29
Nombre de conseillers présents	: 20
Nombre de conseillers représentés	: 08
Nombre de conseillers absents	: 01
Nombre de conseillers votants pour	: 28
Nombre de conseillers votants contre	: 00



Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré sous la présidence de Madame Diabaté Mamou BAMBA, Maire, le secrétariat étant assuré par Youssouf DIARRA Secrétaire Général de la commune.

Le Conseil Communal

Vu la loi n°2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales
Vu la loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 relative aux ressources fiscales des communes, des cercles et des régions ;
Vu le décret N° 2019-0587/P RM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique aux Collectivités Territoriales ;
Vu le procès-verbal de session du conseil communal de Pelengana en date du 28 septembre 2021 relative aux ressources fiscales de la commune de Pelengana exercice 2022 ;

DECIDE:

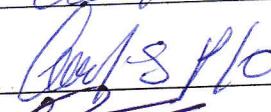
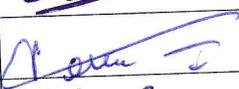
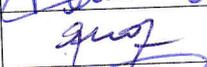
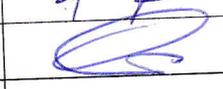
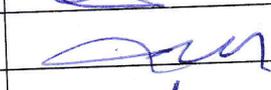
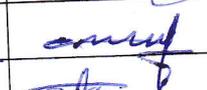
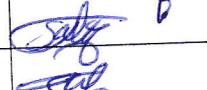
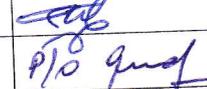
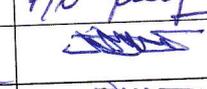
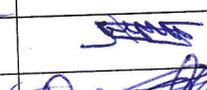
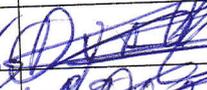
(Après en avoir délibéré)

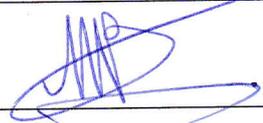
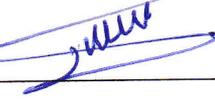
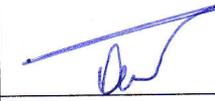
Article 1er : Sont adoptées les taxes citées en annexe de la présente délibération comme ressources de la commune de Pelengana au titre de l'année 2022.

Article 2 : La présente délibération sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Pelengana, le 28 septembre 2021

Ont signé pour, avec le Maire, les conseillers communaux dont les noms et signatures suivent :

Numéro	Prénoms	Noms	Fonction	Signature
1.	Seydou	Motte	Conseiller	
2.	Tweining	Sangari	Conseiller	
3.	Makansame	Somtara	Conseiller	
4.	Moussa	Coulibaly	Conseiller	
5.	Bouama	Jembeli	conseiller	
6.	Nahamadou O.	Kamouté	Conseiller	
7.	Germaine Bening	Kana	Conseiller	
8.	Dreki	Bagayoko	conseillère	
9.	Lishara	Dioullo	conseillère	
10.	Salimata	Stassambara	conseillère	
11.	Kolia	Kabo	conseillère	
12.	Ima	Sidibe	conseiller	P/O quod 
13.	Abdou	Coulibaly	conseiller	
14.	Yamoussa	Coulibaly	conseiller	
15.	Naku	Duallo	conseiller	
16.	Rohamed Aly	On de	conseiller	
17.	Mariam	Diarra	conseillère	
18.	Aïssata	Coulibaly	conseillère	
19.	Mamadou	Tembely	conseiller	
20.	Alhadiou I.	Mouga	Conseiller	
21.	Tidiane	Traore	3 ^e Adjoint	

22.	Mme Diabaté Mamou	Bamber	Maire	
23.	Youssouf	Coumbou	conseiller	
24.	Dantoumin	Dembélé	Conseiller	
25.	Ibrahim	Higuiba	conseiller	P/O 
26.	Hadji	Dia vva	conseiller	
27.	Moulaye	Seibara	conseiller	
28.	Moussa	Boita	conseiller	P/O 
29.				

La présidente de Séance

Ampliations :

Préfet.....1

Mme Diabaté Mamou BAMBA

Maire

Ont signé contre, les Conseillers communaux dont les noms suivent :

Numéro	Prénoms	Noms	Fonction	Signature

TAXE 2022 DE LA COMMUNE RURALE DE PELENGANA

N°	Nature de la taxe	Adoption conseil
1	Taxe de sortie sur des véhicules de transport public de personnes ou marchandises sortant du territoire de la commune lorsqu'ils ont été chargés dans la commune : - Véhicule de transports publics (Mini et Moyen) / Véhicule et par sortie. Qualité d'engins (Les 207 ; Bennes ; Camions de 10 Tonnes) ... - Véhicule de transports publics Bus ; Véhicules de transport de marchandises Remorques ; Camions citernes... / Véhicule et par sortie.....	500 1 000
2	Taxes sur les embarcations : - Embarcations sans moteur par embarcation et par an. - Embarcation avec un moteur hors-bord par an - Embarcation avec deux moteurs hors-bord ou plus par an - Embarcation avec un moteur fixe ou plus par an	2 000 10 000 20 000 40 000
3	Taxe sur les charrettes : -Charrette à bras /An -Charrette à traction animal /An...	3 000 7 500
4	Taxe sur les autorisations de spectacles, divertissements occasionnels : ... Cérémonial de mariage /Mariage.....	2000 ou 10 % des recettes brutes hors taxes sur la valeur ajoutée 13 000
5	Taxe sur appareils de jeux installés dans les lieux publics : -Appareils automatiques -Autres appareils	15 000/ an et par appareil ou 1250 F CFA par mois 6000/ an et par appareil ou 500f par mois.



6	<p>Taxe sur les établissements de nuit, dancing, discothèque et restaurants avec orchestre :.....</p> <p>Restaurant sans discothèque et sans orchestre sans dancing</p>	<p>50 000 F /An</p> <p>25 000 F CFA/An</p>
7	<p>Taxe sur les débits de boisson et gargote :</p> <p>-Boissons alcooliques et fermentées ...</p> <p>-Boissons autres qu'alcooliques ou fermentées, gargotes et Cabaret</p>	<p>1 250/mois</p> <p>2500/mois ou 30 000/An</p>
8	<p>Taxe de publicité dans les lieux publics :</p> <p>- Par affichage</p> <p>- Banderole.....</p> <p>-Panneau publicitaire / m² ou fraction de m².....</p> <p>-Projection ou annonce dans les salles de spectacle ou lieux publics.....</p> <p>-Hauts parleurs donnant sur voie publique</p> <p>-Haut-parleur Fixe</p> <p>-Hauts parleurs mobiles.....</p> <p>-Enseignes lumineux publicitaires.....</p>	<p>5 000 F CFA par affichage et par mois</p> <p>1000 F CFA /banderole et par semaine</p> <p>5 000 F /An</p> <p>500f par journée</p> <p>500 F /Jour et par haut-parleur</p> <p>1 000 F /Jour et par haut-parleur</p> <p>5 000/An</p>
9	<p>Taxe sur les autorisations de construire :</p> <p>*Construction en matériaux non durables :</p> <p>-Habitations :.....</p> <p>-Local destiné à une activité professionnelle.....</p> <p>*Construction en matériaux durables :</p> <p>Habitations.....</p>	<p>1 000</p> <p>3 000</p> <p>5 000</p>



	-Local destiné à une activité professionnelle :	7 000
10	La taxe sur les moulins :	500
11	Taxe de voirie : -Pour la famille..... -pour les personnes morales :	2 000 5% du montant de la patente
12	La taxe de Développement Régional et Local	1 700
13	Taxes sur les exploitations de sable, latérite et moellon.....	1000/jour et par camion
14	-Taxe de stationnement taxi..... -Taxe de stationnement des Taxi-moto..... - Taxe de stationnement des Taxi-moto Telma	1000/mois 1000/mois 500/MOIS
15	- Taxe de signature et certification : - copies	200/copie
	- copie extrait d'acte d'état civil...	100/extrait
	- Légalisation de signature.....	2000 F / acte
	- Légalisation de signature d'un acte de vente (avec valeur)....	5% de la valeur de la vente.
16	Taxe de délivrance : - Livret de famille	1 000
	- Carnet de famille	1 000
17	Taxe de branchement E.D.M (eau, électricité, téléphone) ...	2 000
18	Taxes sur utilisation privative de la voie publique -Table de vente..... -Point d'essence	250/mois 1 000/mois
	-Espace de travail d'artisan.....	1 000/mois
	-Tas de produit	1 000/mois
	-Construction fixe (kiosques en métal/dur/banco et hangars sans boutiques et autres installations) par superficie	1 500 /m ²
	-Taxe sur autres autorisations d'utilisation des domaines publics.....	1500/m ²



	-Taxe d'autorisation d'installation souterraine dans le domaine public.....	2000/ml
19	Taxe fourrière (Séquestre) : - Ovins – Caprins : - Bovins – Anes - Cheval – Chameau	50/jour 250/Jour 500/Jour
20	Taxe sur les souks couverts	1000/mois
21	Droits de place sur les marchés.....	25/jour
22	Taxe sur le transfert de lot	35000/Transfert
23	Taxe sur l'établissement de Permis d'occuper	15 000 /lot
24	Taxe sur attestation de propriété d'une parcelle ou concession ...	5000 /lot
25	Taxe sur l'établissement d'un Duplicata de permis d'occuper	35 000/lot
26	Taxe sur la mise en gage	2500/lot
27	Taxe sur autorisation d'implantation de panneaux publicitaire...	10 000
28	Location de la salle de réunion du centre culturel Sékou Blen COULIBALY de Pelengana.....	7500/jour
29	Location d'une chambre du centre culturel Sékou Blen COULIBALY de Pelengana...	1000/jour
30	Location d'un magasin de la mairie de Pelengana 3m/4m.....	15 000/mois
31	La redevance sur l'avis du Maire pour la création de maternelle	5 000
32	La redevance sur l'avis du maire pour la création d'un nouvel établissement d'enseignement fondamental 1er cycle	10 000
33	La redevance sur l'avis du maire pour la création d'un nouvel établissement d'enseignement fondamental second cycle	15 000
34	La redevance sur l'avis du maire pour l'ouverture d'un nouvel établissement d'enseignement fondamental ...	20 000
35	La redevance sur l'avis du maire pour l'ouverture d'une nouvelle clinique privée de santé dans la commune	20 000
36	La redevance sur l'avis du maire pour l'ouverture d'un cabinet privé de soin dans la commune	15 000

